

Madame Alda GREOLI
Ministre de la Culture
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 13 janvier 2017

Madame la Ministre,

Depuis plus de 3 ans, la SACD et son comité et l'Union des Artistes du Spectacle (UAS) œuvrent à obtenir des conditions de travail dignes pour leurs membres. Ensemble nous fédérons des milliers de membres, auteur(-trice)s, créateurs, artistes et interprètes en Communauté française*.

Seules ces conditions peuvent permettre, et le développement des nombreux talents de notre pays, et la reconnaissance nationale et internationale de leur travail.

Il s'agit d'un combat pour une véritable politique culturelle, soucieuse d'emploi, d'art et des publics.

C'est avec la volonté d'atteindre ces objectifs que la SACD et l'UAS répondent à la nécessité collective de rassembler le secteur.

Dans un récent courrier, faisant suite à l'adoption du nouveau décret des Arts de la Scène, les organisations professionnelles vous ont adressé la question suivante :

Les différentes catégories d'opérateurs disposeront-elles d'enveloppes budgétaires suffisantes dédiées :

- à l'accroissement de l'emploi artistique ?

- au développement d'une politique nouvelle d'accompagnement, de soutien ou de promotion des créateurs et des artistes, notamment contemporains en FWB selon le prescrit du décret ?

Il leur a été répondu ceci: « Il n'existe pas d'enveloppe budgétaire par catégorie d'opérateurs. Les enveloppes budgétaires actuelles sont liées aux domaines et aux types d'aides. Elles seront remises à plat en 2018 ».

Ce qui n'est ni rassurant ni annonciateur de choix de la Politique culturelle que nous espérons.

C'est dans ce contexte que la SACD et l'UAS ont pris connaissance de l'appel à manifester de la CPEPAS et de la CONPEAS qui ensemble regroupent de nombreux opérateurs, producteurs ou compagnies, et concentrent l'essentiel des publics et des ressources disponibles. Leur analyse sur les effets dramatiques pour l'emploi artistique de l'évolution négative des moyens est cohérente et nous ne pouvons que partager leur cri d'alarme ! Les auteur(-trice)s et les artistes de notre communauté sont en péril.

C'est pourquoi nous adhérons à l'idée de mobiliser pour une action commune en faveur de l'emploi artistique et des conditions de travail des créateurs, priorités contredites par la non indexation des subsides de nombreux opérateurs depuis 2008 et la coupe de 1% /an des subventions pour la troisième année consécutive.

Vous comprendrez donc que nous invitons nos membres à se joindre aussi nombreux que possible à la manifestation du 16 janvier 2016.

Auteurs(-trice)s et artistes entendent tirer les leçons du passé où les promesses faites n'ont pas été réalisées. Il est inutile de refaire ici le constat qui a été détaillé par le Gouvernement lui-même, sur base notamment des conclusions de la coupole « artistes au centre ».

Comme l'indique l'exposé des motifs du nouveau décret, il y a nécessité d'augmenter la part des subventions réservées à l'emploi artistique par rapport aux frais de fonctionnement et d'administration. Les professionnels doivent se mobiliser dans ce but. Aussi la SACD et l'Union des Artistes du Spectacle (UAS) lancent un appel à toutes les organisations professionnelles des arts de la scène afin de conclure un accord sectoriel pour l'emploi artistique et le développement des arts de la scène.

Nous attendons que les Gouvernements du pays soutiennent cette démarche et accompagnent les opérateurs subventionnés pour mener à bien cette évolution.

Nous estimons qu'il est en effet essentiel de permettre d'au moins garantir et dédier les moyens issus des budgets culturels de la FWB aux objectifs urgents et prioritaires fixés visant les auteurs-créateurs et artistes par le nouveau décret dont elle s'est dotée.

Sauf à devoir constater que cette législation ne servira en fait que des préoccupations administratives technocratiques.

Dans l'esprit du réinvestissement décidé pour le pôle des arts de la scène de Charleroi, il s'agit ici de développer de façon cohérente et prospective un secteur entier, y compris les compagnies de création notamment dans les domaines de la danse, du théâtre (adulte et pour l'enfance et la jeunesse), les arts du cirque, de la rue ou du conte, ainsi que l'ensemble des autres disciplines reconnues dans le secteur des arts de la scène, intégrant les logiques de mutualisation et de besoins selon des pôles régionaux et/ou communautaire, et leurs collaborations notamment en matière de circulation améliorée des œuvres, des créateurs et des artistes.

Comme il existe des accords dits du « non marchand » dans d'autres secteurs, entreprendre une telle démarche revient à oser parler concrètement d'avenir dans un accord sectoriel artistique.

Souhaitant vous rencontrer à ce sujet, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Inès Rabadán

Présidente du Comité belge de la SACD

et les membres du Comité belge



Pierre Dherte

Vice-Président de l'Union des Artistes

*Par auteur(-trice)s-créateurs et artistes-interprètes, il convient d'entendre toutes les catégories d'écrivains, d'auteurs, traducteurs, adaptateurs, concepteurs, metteurs en scène, scénographes, chorégraphes, comédiens, performers, dramaturges, compositeurs, conteurs, circassiens, créateurs audiovisuels et sonores.